

Culan - Le Viaduc et Pont "Romain"



Une randonnée proposée par OT Culan

Ce parcours permet de découvrir la partie ancienne du bourg de Culan. Par temps clair, vous pourrez apercevoir depuis le viaduc non seulement le château mais aussi la campagne environnante. Petit circuit à découvrir au fil des saisons...

Durée	1h 00	Difficulté	Facile
Distance	3,00 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	46 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	55 m	Commune	Culan (18270)
Point haut	275 m		
Point bas	231 m		



Trace n° 170781

Description

Départ de l'office de tourisme sur la Place du Champ de Foire. Balisage : trait Violet.

(D/A) Prendre la direction Montluçon (dos à la place longer la vitrine de l'office) jusqu'aux feux tricolores. Prendre à gauche direction Saint-Amand. A 300 m, environ vous trouverez un escalier sur votre droite.

(1) L'escalier vous mènera sur l'ancienne voie de chemin de fer et le viaduc.

(2) Arriver à une petite route goudronnée et tourner à droite. Continuer jusqu'à la route de Montluçon, traverser (attention route à grande circulation) et descendre en face à la Garde de Dieu. Traverser le pont "romain" et arriver sur la Place Vercingétorix.

(3) Tourner à droite dans le Rue du Puits Grimé, vous trouverez un escalier sur votre droite (en longeant le mur) qui vous mènera sur l'esplanade du château. Remonter par la Rue George Sand (dos à la grille du château, 1ère à droite) jusqu'à la Rue de l'Église.

Tourner à gauche, continuer jusqu'à la place Saint-Ursin (la mairie) et le carrefour des feux tricolores. Tourner à gauche et suivre la route jusqu'à la Place du Champ de Foire (D/A).

Points de passage

- D/A Office de tourisme sur la Place du Champ de Foire**
N 46.547471° / E 2.346188° - alt. 274 m - km 0
- 1 Escalier à droite. Vers l' - Arnon (cours d'eau) - Affluent du Cher**
N 46.550614° / E 2.351231° - alt. 271 m - km 0.62
- 2 à droite à la petite route**
N 46.544165° / E 2.358033° - alt. 274 m - km 1.53
- 3 Place Vercingétorix**
N 46.545656° / E 2.350801° - alt. 239 m - km 2.33
- D/A Office de tourisme sur la Place du Champ de Foire**
N 46.547471° / E 2.346231° - alt. 274 m - km 3

Informations pratiques

À voir

Vous pourrez apercevoir le [Château de Culan](#) depuis plusieurs point du parcours :

Le viaduc,

Le Pont "Romain", qui date en fait du moyen-âge.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-culan-le-viaduc-et-pont-romain/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.